

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501300000000-DE



DELIBERATION N°2025-013

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 22 mai 2025 s'est réuni le **lundi 30 juin 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, M. ROUTIER Nicolas,

POUVOIR

M. ISABELLE Gilles donne pouvoir à Mme LANDELLE Christine

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. JAMIN Loïc

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. COURCHANT Albert, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250630-202501300000000-DE



DELIBERATION N°2025-013

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, chaque collectivité est tenue de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service déchets ménagers.

Le rapport est transmis aux communautés de communes adhérentes qui doivent en donner lecture en Conseil Communautaire avant le 30/09/2025.

Le rapport rappelle l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire des communautés de communes membres de COLLECTÉA.

La compétence collecte est exercée par COLLECTÉA qui a délégué la compétence traitement et gestion des déchetteries au SEROC.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024, joint en annexe
- Autorise Monsieur le Président à adresser le présent rapport au président de chacune des communautés de communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil communautaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



Sylvie LE BUGLE
Secrétaire de séance